



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/50/427  
13 septembre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquantième session  
Point 28 de l'ordre du jour provisoire\*

### LA SITUATION EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

Lettre datée du 12 septembre 1995, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 12 septembre 1995, qui vous est adressée par M. Haris Siladjzić, Premier Ministre de la République de Bosnie-Herzégovine (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de l'ordre du jour provisoire.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Ivan Z. MISIĆ

---

\* A/50/150.

ANNEXE

Lettre datée du 12 septembre 1995, adressée au Secrétaire général  
par le Premier Ministre de la Bosnie-Herzégovine

À plusieurs occasions, le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine s'est adressé au Conseil de sécurité et à vous personnellement, demandant que soient protégés les Bosniaques, les Croates et les autres populations non Serbes à Banja Luka et en d'autres lieux contrôlés par les terroristes serbes.

Vous savez que les droits de l'homme fondamentaux sont violés dans cette région et que les populations qui y vivent sont exposées à tous les types de terreur et de persécution. Depuis le 14 août 1995, quelque 18 000 personnes, dont le seul péché était de ne pas être Serbes, ont été expulsées. Les autres non Serbes ont été rassemblés et emmenés dans des camps de détention, où il y a eu de nombreux cas de meurtre et de violence physique.

Pour ces raisons, je fais de nouveau appel à vous en vous demandant encore de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour protéger les populations non Serbes qui restent à Banja Luka et dans les autres régions contrôlées par les terroristes serbes.

Il serait de la plus haute importance d'envoyer immédiatement le plus grand nombre possible de représentants et de contrôleurs des Nations Unies, qui, par leur présence et leurs activités, assureraient une protection directe des Bosniaques, Croates et autres personnes menacées par la terreur serbe.

Il est particulièrement important d'enregistrer toutes les personnes non Serbes afin d'éviter les tueries et la dissimulation de crimes.

La situation est telle que l'Organisation des Nations Unies et les autres institutions internationales doivent prendre des mesures urgentes en vue de prévenir des crimes tels que ceux qui ont été commis contre les habitants de Srebrenica et de Žepa.

(Signé) M. Haris SILADŽIĆ

-----